

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76 315
Cedex 2
44 036 NANTES

Nantes, le 12 janvier 2024

Rapport de l'inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/12/2023

Partie nominative

SCEA CROQUEMAIS

La Rennerais
44 590 Derval

Affaire suivie par : Patrick PREDOUR/Mickaël JOURNAY
Téléphone : 02 40 08 85 82
Courriel : ddpp-sv-e@loire-atlantique.gouv.fr
Références : 2024-0075

L'inspection des installations classées a réalisé des visites d'inspections le 05/12/2023 de vos 3 sites d'élevage de votre établissement SCEA CROQUEMAIS, dont le siège social est implanté à La Rennerais 44 170 JANS. Le présent rapport rend compte de cette visite. Cette partie contient des informations nominatives qui ne seront pas publiées sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). Toute demande écrite de consultation ou transmission fera l'objet d'un examen selon les règles en vigueur.

Participants à l'inspection, représentant l'inspection des installations classées :

- Patrick PREDOUR, inspecteur de l'environnement
- Mickael JOURNAY, inspecteur de l'environnement

Participant à l'inspection, hors inspection des installations classées :

-Monsieur Michel André, gérant

Le courriel d'échange avec l'administration est : scea.andre@wanadoo.fr.

Rapports de l'inspection des installations classées **Propositions à l'issue de la visite**

À l'issue de la visite d'inspections du 05/12/2023 des sites d'élevages classées ICPE, de votre l'établissement SCEA CROQUEMAIS, les constats établis et explicités dans la partie « Contexte et constats » du rapport amènent l'inspection des installations classées à formuler à Monsieur le Préfet les propositions suivantes.

Pour les constats « susceptibles de suites », l'exploitant doit, **dans les délais** impartis pour présenter ses observations, respecter les prescriptions concernées tout en transmettant à l'inspection des installations classées par courrier ou courriel, les justificatifs correspondants (selon les cas : commandes, services faits, étude, analyses, photos, etc.).

1. Site Le Lurdin 44 170 DERVAL – Numéro AIOT : 0054402246

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 1172 animaux équivalents.

- **Conformité de l'installation au dossier** – Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 10/01/2000 article 1 : **l'arrêt d'activité de plus de trois ans n'a pas été porté à la connaissance de la Préfecture.**
- **Intégrations paysagères et installations** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 6 : **les abords ne sont pas entretenus. Présence d'une végétation envahissante.**
- **Sécurité Incendie** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 10 : **la lutte contre les nuisibles n'est pas effectuée.**
- **Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 11 : **les bâtiments d'élevage présentent des dégradations en raison de décollements de panneaux latéraux et d'étanchéité par la vétusté des toitures dégradées (infiltrations d'eau pluviales).**
- **Lutte contre l'incendie** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 12 et 13 : **les extincteurs ne font pas l'objet d'un contrôle périodique.**
- **Dispositif de prévention des accidents** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 14 : **les installations électriques ne sont contrôlées tous les 5 ans.**
- **Prélèvements et consommation d'eau** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 17 : **le relevé mensuel de la consommation d'eau n'est pas effectué.**

2. Site Le Lurdin 44 170 JANS – Numéro AIOT : 0006308558

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 832 animaux équivalents.

- **Conformité de l'installation au dossier** – Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 23/07/1992 article 1 : **l'arrêt d'activité de plus de trois ans n'a pas été porté à la connaissance de la Préfecture.**
- **Intégrations paysagères et installations** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 6 : **les abords ne sont pas entretenus. Présence d'une végétation envahissante.**

- **Sécurité Incendie** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 10 : **la lutte contre les nuisibles n'est pas effectuée.**
- **Lutte contre l'incendie** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 12 et 13 : **les extincteurs ne font pas l'objet d'un contrôle périodique.**
- **Dispositif de prévention des accidents** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 14 : **les installations électriques ne sont pas contrôlées tous les 5 ans.**
- **Prélèvements et consommation d'eau** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 17 : **le relevé mensuel de la consommation d'eau n'est pas effectué.**
- **Élimination des déchets, médicaments vétérinaires et sous-produits** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2023 article 35 : **présence de médicaments vétérinaires usagés qui ne sont pas évacués dans un circuit spécialisé.**

3. Site La Rennerais 44 170 DERVAL – AIOT : 0054400456

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 2000 animaux équivalents.

- **Conformité de l'installation au dossier** – Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 19/02/2019 article 1.2.1 : **l'arrêt d'activité de plus de trois ans n'a pas été porté à la connaissance de la Préfecture.**
- **Intégrations paysagères et installations** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 6 : **présence d'une végétation envahissante.**
- **Sécurité Incendie** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 10 : **la lutte contre les nuisibles n'est pas effectuée.**
- **Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 11 : **la fosse sous le bâtiment présente une ouverture non protégée vis-à-vis d'un risque de chute.**
- **Lutte contre l'incendie** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 12 et 13 : **les extincteurs ne font pas l'objet d'un contrôle périodique.**
- **Dispositif de prévention des accidents** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 14 : **Le contrôle des installations électriques n'est pas effectué.**
- **Prélèvements et consommation d'eau** – Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013 article 17 : **le relevé mensuel de la consommation d'eau n'est pas effectué.**

Les trois installations ICPE soumises à enregistrement de votre société SCEA CROQUEMAIS font l'objet d'un arrêt d'activité de l'élevage de porcs d'engraissement depuis plus de trois ans.

Les conditions de cessation d'une ICPE sont définies par l'article R.512-74-II : « Sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai,[...] l'arrêt d'enregistrement cesse de produire effet lorsque l'exploitation a été interrompue pendant plus de trois années consécutives ».

En conséquence, la transmission des justificatifs à la Préfecture concernant la situation de force majeure ou une demande de prorogation de délai des arrêtés préfectoraux d'enregistrements pour les trois sites. est obligatoire Dans le cas contraire, une procédure de cessation d'activité devra être

effectuée par vos soins conformément à R.512-75-1 – III du code de l'environnement.
À défaut, un arrêté préfectoral de mise en demeure pourra être rédigé à votre encontre conformément à l'article L512-19 du code de l'environnement.

Les inspecteurs de l'environnement

Patrick PRÉBOUR

Mickaël JOURNAY

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
Le chef de service,

 

Laurent CLAMONT

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76 315
Cedex 2
44 036 NANTES

NANTES, le 12 janvier 2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/12/2023

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

SCEA CROQUEMAIS

La Rennerais
44 590 Derval

Références : [2024-0075](#)
Code AIOT : 0006308558

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/12/2023 dans l'établissement SCEA CROQUEMAIS implanté Lurdin 44 170 Jans. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Inspection généraliste.

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 832 animaux équivalents.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- **Inspection généraliste**

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à

l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les sites d'élevage sont à l'arrêt depuis plus de trois ans (Dernier enlèvement de porcs en date du 8 août 2020).

2-4) Fiches de constats

2-4-1. Site Le Lurdin 44 170 DERVAL – Numéro AIOT : 0054402246

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 1172 animaux équivalents.

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 23/07/1992, article 1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : L'arrêt de l'activité d'élevage est de plus de trois ans. Le dernier enlèvement de porcs d'engraissement est en date du 4 août 2020 (Bon transmis par l'exploitant). L'arrêt d'activité n'a pas été porté à la connaissance de la Préfecture.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : L'installation n'a pas fait l'objet de modification d'implantation.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Les abords ne sont pas entretenus. Présence d'une végétation envahissante.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : La lutte contre les nuisibles n'est pas effectuée.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Les bâtiments d'élevage présentent des dégradations en raison de décollements de panneaux latéraux et d'étanchéité par la vétusté des toitures dégradées (infiltrations d'eau pluviales).
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Les extincteurs ne font pas l'objet d'un contrôle périodique.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Les installations électriques ne sont contrôlées tous les 5 ans.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Absence de stockage d'hydrocarbure.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Absence de relevé de la consommation d'eau (l'élevage n'est plus en fonctionnement).
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Absence d'effluent stocké sur le site.
Type de suites proposées : Sans suite

2-4-2. Site Le Lurdin 44 170 JANS – Numéro AIOT : 0006308558

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 832 animaux équivalents.

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 23/07/1992, article 1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : L'arrêt de l'activité d'élevage est de plus de trois ans. Le dernier enlèvement de porcs d'engraissement est en date du 4 août 2020 (Bon transmis par l'exploitant). L'arrêt d'activité n'a pas été porté à la connaissance de la Préfecture.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : L'installation n'a pas fait l'objet de modification d'implantation.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Les abords ne sont pas entretenus. Présence d'une végétation envahissante.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : La lutte contre les nuisibles n'est pas effectuée.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.

Constats : Absence de stockage d'effluent en raison de l'arrêt de l'activité d'élevage.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Les extincteurs ne font pas l'objet d'un contrôle périodique.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Les installations électriques ne sont contrôlées tous les 5 ans.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Absence de stockage d'hydrocarbure.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Absence de relevé de la consommation d'eau (l'élevage n'est plus en fonctionnement).
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Absence d'effluent stocké sur le site.
Type de suites proposées : Sans suite

3. Site La Rennerais 44 170 DERVAL – AIOT : 0054400456

Élevage de porcs d'engraissement soumis à enregistrement pour 2000 animaux équivalents.

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 19/02/2019, article 1.2.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : L'arrêt de l'activité d'élevage est de plus de trois ans. Le dernier enlèvement de porcs d'engraissement est en date du 16 janvier 2020 (Bon transmis par l'exploitant). L'arrêt d'activité n'a pas été porté à la connaissance de la Préfecture.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Les abords ne sont pas entretenus. Présence d'une végétation envahissante.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : La lutte contre les nuisibles n'est pas effectuée.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :

Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Absence de stockage d'effluent en raison de l'absence d'animaux.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Le contrôle périodique des extincteurs n'est pas réalisé.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Le contrôle des installations électriques n'est pas effectué.
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Absence de stockage d'hydrocarbure.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Absence de relevé de la consommation d'eau.
Type de suites proposées : Susceptible de suites